

## Plan de relance : efficacité énergétique et décarbonation du secteur industriel

19% de la consommation énergétique de la Région  
10% des émissions de gaz à effet de serre

Le prix actuel des énergies fossiles ne permet de rentabiliser les investissements en faveur d'une meilleure efficacité énergétique. Les industriels attendent un temps de retour inférieur à 2 ou 3 ans

200 entreprises  
consomment  
80% de  
l'énergie du secteur  
industriel

3 300  
entreprises  
consomment du  
Charbon, coke,  
fioul, butane,  
propane

### Synthèse des AAP ADEME Région

	AAP Efficacité énergétique des entreprises	AAP Sortie des énergies fossiles (hors réseau)	AAP Décarbonation
Budgets	10 M€/an		1 200 M€ (budget national)
Objectif	Réduction de 10% de la conso énergétique	Substitution de	Efficacité énergétique et électrification Chaleur décarbonée
Projets éligibles	Investissement process industriel	Production de chaleur renouvelable Raccordement réseau (Elec et Gaz)	Récupération de chaleur et électrification des process Production de chaleur renouvelable
Dates de clôture	Au fil de l'eau	Au fil de l'eau	Relancé régulièrement
Nature de l'aide	Subventions	Subventions	Subventions

## Plan de relance : stratégie nationale et régionale H2 pour 2020-2030

- Enjeux environnementaux, économiques, de souveraineté énergétique et d'indépendance technologique
- Priorités :
  - Décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse
  - Développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné
  - Soutenir la recherche, l'innovation et les compétences afin de favoriser les usages de demain

## Synthèse des AAP ADEME

	AAP PIA Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène	AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène
Budgets	350 M€	275 M€
Objectif	Soutien à l'innovation et à la démonstration	Soutien au déploiement
Projets éligibles	Composants et systèmes ; pilotes industriels et réseaux ; nouveaux véhicules ; grands électrolyseurs (>20 MW)	Production d'hydrogène par électrolyse (<20 MW) ; distribution ; usages mobilité et stationnaires
Dates de clôture	Au fil de l'eau	17/12/2020 ; 16/03/21 ; 14/09/21
Nature de l'aide	Avances remboursables et subventions	Subventions

## Priorités Régionales

	AAP Hub de mobilité hydrogène
Budgets	5M€/an
Hub routier de mobilité H2	Création d'une infrastructure régionale d'avitaillement
Hub Maritime	Création de Hub autour des ports maritimes
Soutenir la filière nautisme et naval	Soutien à l'innovation des constructeurs
Nature de l'aide	Subventions ou Fonds propres



## Plan de relance : Economie circulaire

- Enjeux environnementaux de préservation de ressources et d'innovations comportementales et technologiques
- Priorités :
  - Optimiser les modes de gestion des déchets pour intensifier la prévention de la production de déchets
  - Préserver les ressources en encourageant les nouveaux modes de production et de consommation
  - Développer la valorisation matière et énergétique

## Principaux AAP ADEME ouverts

	AAP ORPLAST	AAP Combustible Solide de Récupération (CSR)
Budgets	140 M€ (National)	80 M€ (National)
Objectif	Soutien (études/Inv) aux plasturgistes afin qu'ils puissent durablement modifier le système de production pour le rendre compatible avec l'usage de Matières Plastiques Recyclées (MPR)	Soutien à l'émergence d'unités de production de chaleur à partir de déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.
Projets éligibles	Etudes techniques, études de faisabilité, tests, essais; Investissements permettant d'utiliser MPR	Soutien (Inv) aux grosses unités de Production de chaleur à partir de CSR (principalement issus de déchets des activités économiques)
Dates de clôture	01/12/2020; 01/03/2021; 01/07/2021; 01/12/2021	14/01/2021
Nature de l'aide	Subventions	Avances remboursables et subventions

## Dispositifs ADEME-Région à venir

	Recyclage-Réemploi-Centre de tri
Budgets	21.6 M€ (Nouvelle Aquitaine)
Objectif	Faire émerger ou améliorer les infrastructures permettant d'accroître le réemploi et le recyclage des matières
Projets éligibles	Selon AAP
Nature de l'aide	Subventions
Type de dispositif	A construire

La thématique de revitalisation des friches **fait** l'objet de deux fonds (en cours de lancement) du Ministère de la Transition Ecologique et de l'ADEME aux côtés des outils de la REGION et de ceux de la Banque des Territoires



DGALN – AAP « RECYCLAGE FONCIER »



**259 M€**

Montant consacré à la mesure

- Enveloppes territorialisées, avec contractualisation encouragée ans les CPER, pilotées par les Préfets de Région
- Projets de recyclage foncier **portés par des collectivités** (ou leurs opérateurs : EPL ou SEM, bailleurs sociaux ) et EPF d'Etat et EPF locaux), et des entreprises dans le respect de la réglementation des aides européennes
- Projet de **requalification urbaine avec une qualité de programmation recherchée** (mixité fonctionnelle, production de logements en zone tendue dont LLS, développement économique, densité et cadre de vie)
- Engagement de la **MOA avant fin 2022** et **paiements sur la base de factures acquittées avant fin 2024**
- **Exemplarité environnementale** (dont sobriété foncière) et empreinte socio-économique (dont emploi en insertion)
- Aide attribuée sous la forme d'une subvention au maître d'ouvrage pour combler une partie du déficit du bilan de l'opération

ADEME - AAP « SITES POLLUES »

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

**40 M€ + 1,2 M€**

Montant consacré à la mesure

- AAP national lancé le 6 novembre 2020
- Friches polluées issues d'anciens sites ICPE ou miniers nécessitant des travaux de dépollution ou de restauration de la qualité des milieux impactés
- Tout type de porteur avec en priorité les Petites et moyennes collectivités, y compris entreprises
- Projets avec des usages classiques (renouvellement urbain) ou des usages alternatifs comme les projets de renaturation, photovoltaïque, biomasse etc.
- Travaux prévus pour S1 2022 (au + tard)
- Aide attribuée sous la forme d'une subvention au maître d'ouvrage des travaux

**Enjeu : recenser à court terme avec les territoires d'industrie des projets de requalification de friches, répondant à 3 grands principes :**

- **projet portant sur une friche** : le critère principal sera la vacance
- **opérationnalité du projet** (travaux à engager avant 2022 pour un effet de levier sur la relance du territoire)
- **opération qui présente un déficit de bilan économique** (après prise en compte des autres aides publiques) justifiant une subvention publique, **ou avec un fort surcoût de dépollution** pour les anciens sites ICPE ou miniers